

**PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU  
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE  
A 19h 30  
LE 26 MAI 2010**

Sont présents:

Madame Annie Houle, messieurs Stéphane Bernard, Jacques Comtois, Gilbert Leroux siégeant sous la présidence de madame Lyne Audet.

Sont également présents:

Mesdames Marie Sinclair, Catherine Goulet, messieurs François Goulet, Nicolas Goulet, ainsi que monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Était absent(e) :

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé.

**ACCEPTATION DU RAPPORT DU 21 AVRIL 2010**

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que le rapport du 21 avril 2010 est accepté tel que rédigé.

**DEMANDE À LA CPTAQ; NICOLE LAMARRE**

Considérant la demande de madame Nicole Lamarre relativement à l'aliénation d'une partie du lot 36 du cadastre de St-Marc;

Considérant que l'usage « habitation » est actuellement permis dans la zone A 02-13.

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage;

Il est proposé par madame Annie Houle, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

**DEMANDE À LA CPTAQ; NICOLAS GOULET**

Considérant la demande de monsieur Nicolas Goulet relativement à l'aliénation et l'utilisation non agricole d'une partie du lot 114 du cadastre de St-Marc;

Considérant que l'usage « habitation » est actuellement permis dans la zone A 02-07.

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage;

Il est proposé par madame Lyne Audet, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

### **P.I.I.A. CONSTRUCTION IDÉALES**

Considérant la nouvelle demande de permis de construction de Construction Idéale inc relativement à la construction d'une résidence au 184, rue Tanguay;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

### **P.I.I.A. VIANNEY ARCHAMBAULT**

Considérant la demande de permis de construction de Monsieur Archambault relativement à la construction d'une résidence au 949, rue Richelieu;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par madame Annie Houle, et majoritairement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

Considérant la valeur patrimoniale du bâtiment à démolir, monsieur Stéphane Bernard ne recommande pas l'acceptation de la demande.

### **P.I.I.A. ÉRIC LACASSE**

Considérant la demande de permis de construction de Monsieur Éric Lacasse relativement à la construction d'une résidence au 140, rue Jeannotte;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

#### **P.I.I.A. PATRICK HOULE**

Considérant la demande de permis de construction de Monsieur Patrick Houle relativement à l'agrandissement de la résidence au 190, montée Verchères;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

#### **P.I.I.A. MICHEL BARETTE**

Considérant la demande de permis de construction de Monsieur Michel Barette relativement à l'agrandissement de la résidence au 255, rue Richelieu;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

#### **DEMANDE DE MONSIEUR FRANCOIS NOEL**

Considérant la demande de monsieur François Noël, de modifier la réglementation de lotissement de façon à rendre conforme la proposition du 25 mai 2010 de monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre;

Considérant que cette proposition indique une superficie de 929.1 mètres carrés pour le futur lot de la résidence du 627 et 629, rue Richelieu;

Considérant que cette même proposition démontre un lot ayant un frontage de 18 mètres;

Il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande, et recommande son acceptation :

### **PROJET D'IMPLANTATION D'UNE HORLOGE DE RUE**

Considérant l'offre de monsieur Daniel Pelletier d'implanter une horloge de rue face au 573, rue Richelieu;

Considérant que ce type de mobilier urbain rehausse le rayonnement du noyau villageois;

Considérant que tous les frais seront de la responsabilité de monsieur Pelletier;

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu d'appuyer l'initiative de monsieur Pelletier

### **ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES**

Madame Annie Houle informe les membres du comité consultatif d'urbanisme des délibérations et des ateliers de travail du congrès tenue à Tadoussac.

### **FÉLICITATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Lyne Audet félicite les membres du conseil municipal relativement à la résolution no. :R- 85-2010 sur la position du conseil dans le dossier des gaz de schiste.

### **PUBLICATION ET DIVULGATION DU RAPPORT DU CCU**

Considérant l'importance d'assurer une gestion efficace des différentes demandes portées aux réunions du comité;

Il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, et unanimement résolu que les membres du comité doivent attendre la publication avant de divulguer toutes informations sur le contenu du rapport.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 22h 30

Yvon Tardy  
Inspecteur municipal

Lyne Audet  
Présidente